



Flash information pour les habitants de Molandier

Vendredi 3 avril 2020

Coronavirus COVID-19 - Attestation de déplacement, Informations, Recommandations, Mesures sanitaires (extrait du communiqué de l'ARS/Préfecture de l'Aude du 31 mars).

En application de l'état d'urgence sanitaire, les déplacements sont interdits sauf dans certains cas et uniquement à condition d'être munis d'une attestation. Les attestations sont téléchargeables sur <http://www.aude.gouv.fr> et des exemplaires papier sont à disposition sur le panneau d'affichage de la commune devant la mairie.

Face au coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Je reste chez moi
- Je me lave très régulièrement les mains
- Je tousse ou éternue dans mon coude ou dans un mouchoir
- J'utilise des mouchoirs à usage unique et je les jette
- Je salue sans serrer la main, j'arrête les embrassades

Un numéro vert
répond en permanence à vos
questions, 24h/24 et 7j/7 :
0 800 130 000

En phase épidémique contactez prioritairement votre médecin traitant. En cas de symptômes sérieux appelez le 15.

Vous ressentez des symptômes (toux, fièvre) qui font penser au COVID-19 : restez à domicile, évitez les contacts, appelez votre médecin traitant ou un médecin de garde. Ne vous rendez à son cabinet que s'il vous le demande.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement il convient d'appeler le SAMU- Centre 15.

Des informations pratiques en temps de COVID-19

La mairie prend régulièrement contact avec les personnes âgées, seules, isolées de la commune pour, au besoin, apporter une aide, un réconfort. Vous pouvez signaler à la mairie toute personne dans ce type de situation.

Depuis quelques jours la distribution du courrier par la poste est modifiée : Elle se fera du mercredi au vendredi avec un objectif de distribuer 2 fois chaque foyer dans la semaine. Le relevage des boîtes aux lettres de rues (il s'agit des boîtes jaunes de La Poste dans lesquelles les populations déposent leur courrier) sera aussi limité du mercredi au vendredi.

Des masques de protection

La commune devrait recevoir des masques dans 15 jours et en quantité limitée. Ceux-ci seront à destination des personnes fragiles. Pour faire une demande contacter la mairie.

Gestion des déchets

La gestion des déchets ménagers n'est pas modifiée.

Le fait d'aller jeter ses déchets dans un container de tri sélectif n'est évidemment pas interdit, mais il est nécessaire de se munir de son attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case "*déplacement pour effectuer des achats de première nécessité*". Les emballages doivent être jetés comme à l'habitude (sans sac) dans le bac jaune.

Attention : il ne faut en aucun cas jeter les "*gants, masques, mouchoirs et lingettes nettoyantes*" dans la poubelle jaune, mais dans le bac à ordures ménagères. Il est recommandé de les placer dans un sac dédié, résistant et bien fermé, et surtout de "*le conserver 24 heures*" avant de le placer dans la poubelle

Déchets des personnes infectées par le virus et confinées chez elles : *suivre les recommandations du ministère de la Santé* : éliminer les déchets de soin, notamment les masques et mouchoirs à usage unique, via les ordures ménagères mais "*dans un double emballage*".

Lingettes : l'appel au civisme du Centre d'information sur l'eau

"Près des trois quarts des interventions de terrain des professionnels de l'eau concernent le débouchage de canalisations d'eaux usées, à cause des lingettes". ...*Jeter les lingettes désinfectantes à la poubelle et non dans les toilettes est donc* « un geste solidaire et citoyen » *qui permet* « d'aider les équipes des professionnels de l'eau à assurer la continuité du service ».

La déchetterie de Belpech est fermée.

Suite des élections

Pour cause de pandémie et de confinement, les conseils municipaux ne peuvent se réunir. A Molandier, comme ailleurs, la première réunion du conseil municipal aura lieu probablement en mai pour élire le maire et les adjoints. En attendant, c'est l'équipe municipale en place et en collaboration avec les nouveaux élus, qui gèrent les affaires de la commune.

Transmettez vos coordonnées mail, si vous le souhaitez ;

Le projet de collecter les adresses mails des habitants de la commune pour permettre d'informer plus directement les habitants germe depuis déjà plusieurs années. En ces temps particuliers, nous reformulons la proposition. Vous pouvez donc, si vous le souhaitez, transmettre ces informations sur la boîte mail de la commune: mairie@molandier.fr

Violences conjugales et infantiles

Violences conjugales

- **Le 39 19** : Violences Femmes Info - La ligne est ouverte du lundi au samedi de 9h à 19h.
- Par **sms au 114**
- Par signalement en **pharmacie**
- la plateforme gouvernementale permet de signaler, à tout moment, aux forces de l'ordre, toute forme de violence en tant que victime ou même témoin« **arretonslesviolences.gouv.fr** »

Violences faites aux enfants

Le 119

Allô enfance en danger
Ce numéro national est dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être, ouvert 24h/24, 7 jours/7 et gratuit.

En cas d'urgence, appelez la police ou la gendarmerie, en composant le 17 (ou le 112 d'un portable, appel gratuit).

Les services de la commune

Tant que le confinement est en vigueur, le service technique de la commune est suspendu. Les actions jugées indispensables sont assurées par les élus.

Le secrétariat de mairie est fermé au public mais reste actif et joignable.

- Par messagerie : mairie@molandier.fr
- Par téléphone, vous pouvez contacter :
 - pour toute question administrative
la secrétaire de mairie au 04 68 60 61 66 ou au 06 81 14 80 70
 - Pour toute autre question urgente,
Jean Claude LAUTRE au 06 07 57 04 95
et si besoin Olivier JULLIN au 06 33 83 77 66.



Cordialement

Le Maire, les Conseillers
et les nouveaux élus

Protégez-vous bien, prenez soin de vous et de vos proches